



# CGT Sevelnord

mercredi 08 Février 2017

**Contacts :** Équipe Bleue 03-27-22-51-06 ou 37-51-06,  
Équipe Verte 03-27-22-50-29 ou 37-50-29,  
Local CGT 03-27-22-67-04 ou 37-67-04,  
[syndicategtsevelnord.over-blog.com](http://syndicategtsevelnord.over-blog.com)  
Page Facebook : syndicat cgt sevelnord

## **Casse des Conventions Collectives, Loi travail, accords de compétitivité...**

### **Le Patronat veut liquider nos acquis !!!**

**POURQUOI LA LOI TRAVAIL REMET-ELLE EN CAUSE LES CONVENTIONS COLLECTIVES !!! ???**

**La loi travail casse la Hiérarchie des normes... !!!**

**La Hiérarchie des normes, c'est quoi ?**

Jusqu'à maintenant, le code du travail et la législation du travail prévoyaient que seuls les accords les plus favorables aux salariés devaient être retenus. Et donc, les accords d'entreprises ne pouvaient pas être en dessous des conventions collectives, des accords de branches et de la loi. La loi travail casse ce principe, désormais les accords d'entreprises pourront être moins favorables que les conventions collectives, les accords de branches et de la loi.

**Pourquoi les salariés de la métallurgie ont-ils tout intérêt à se mobiliser tous ensemble, au même moment, partout dans les entreprises et largement !!! ???**

Les Conventions Collectives de la Métallurgie sont LE STATUT COMMUN des métallos partout dans le pays.

Pour obtenir et arracher les conventions Collectives, les métallos ont dû lutter et occuper les usines jusqu'à la fin du mois de juin 1968 (ils ont été les derniers à reprendre le travail en 1968).

Le Patronat et les Gouvernements successifs savent très bien que les conventions Collectives unissent tous les travailleurs de la métallurgie sur des acquis communs. Et pour le Patronat, les conventions collectives sont un véritable frein à la mise en œuvre de sa politique anti sociale et destructrice des acquis. En cassant et en inversant la hiérarchie des normes avec la loi travail, le Patronat et le Gouvernement à sa botte, remettent en cause du même coup les conventions Collectives.

**Négociateur entreprise par entreprise...**

**Une vieille revendication patronale !!!**

Le Patronat sait qu'il est plus facile pour lui de dénoncer un accord d'entreprise à un moment ou à un autre en isolant quelques dizaines ou centaines de salariés dans une entreprise, plutôt que de s'attaquer à un accord de branche qui concerne toute une profession et des centaines de milliers de salariés qui pourraient se mobiliser et paralyser les productions dans tout le pays.



**Beaucoup ne le savent pas mais... Les Conventions Collectives  
représentent une partie importante des éléments de  
rémunération et du quotidien des métallos...!!!**

- Prime d'ancienneté et congés d'ancienneté
- 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie
  - Jours fériés (St Eloi)
- Respect et prise en compte des formations et diplômes à l'embauche
  - Grilles de salaire et mensualisation
  - Prévoyance
  - Prime et majoration de nuit
  - Primes panier
- Paiement et majorations des jours fériés
  - Prime de départ en retraite
- Les calculs des primes de licenciements
- Prime vacance (là où elle existe encore Avesnois, Flandres Douaisis...)
  - Contrat de travail, période d'essais et préavis
- Suppression du statut cadre et des références au temps de travail

**Voilà pourquoi le Patronat veut négocier des accords  
d'entreprises pour liquider rapidement ou à terme les acquis  
des conventions collectives !!!**

**Les métallos de toute la Région Nord Pas de Calais  
débattent et préparent dès maintenant une action  
régionale le 02 mars 2017.**

**Nous devons exiger le maintien et l'amélioration des  
conventions collectives**

**ainsi que le maintien de la hiérarchie des normes.**

**L'application des accords les plus favorables  
pour les salariés, doit rester la règle dans tous les  
cas.**